

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEAUCHETTE DU JEUDI 02 JUIN 2016 A 19H00

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation : 30 juin 2016

Membres présents : Mesdames Marie LEBRE, Emilie BOUTHEON, Corinne PERRET, Eliane BAYON, Sylvie CHEVAILLIER, Nadine COURTIAL, Carole GOUTTE et Stéphanie VIAL. Messieurs Thierry LASSABLIERE, Louis DI BARTOLOMEO, Monsieur Bruno ZMYSLONY, Jean-Paul TISSOT et Eric VINCENT.

Membres absents excusés : Madame Georgette DUBOIS (pouvoir à Stéphanie VIAL), Monsieur Jean-Jacques MURE (pouvoir à Jean-Paul TISSOT).

Secrétaire de séance : Marie LEBRE.

Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant l'ensemble des membres du conseil et en désignant le secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 02 juin 2016.

1. Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,
Vu l'article L5210-1-1 du code général des collectivités locales,
Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 fixant le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Loire, étape ultime de la phase d'élaboration dudit schéma,

Considérant que le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit, dans sa proposition n°2, la création d'une communauté d'agglomération issues de la fusion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, de la Communauté de communes du Pays d'Astrée, de la Communauté de communes des Montagnes du haut Forez et de l'extension aux 14 communes de la Communauté de communes du pays de Saint-Bonnet-Le-Château, Luriecq, Saint-Jean-Soleymieux, la Tourette, Chenereilles, Marols, la-Chapelle-en-Lafaye, Montarcher, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, Merle-Leignec, Usson-en-Forez, Estivareilles,

Considérant l'arrêté préfectoral fixant le périmètre du nouvel établissement en date du 06 avril 2016, notifié de la Communauté d'agglomération le 22 avril 2016, et constituant la première étape de mise en œuvre du SDCI,

En application de l'article 35 III de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, les conseils municipaux ainsi que l'organe délibérant de chaque communauté sont consultés sur cette fusion. Ainsi, chaque organe délibérant concerné dispose d'un délai de 75 jours, à réception de l'arrêté préfectoral fixant le périmètre du nouvel établissement, pour s'exprimer sur ledit arrêté.

La marche de l'intercommunalité, engagée à la suite des grandes lois de décentralisation, exprime la volonté d'organisation plus rationnelle des territoires. L'intercommunalité vise à mailler le territoire d'espaces de projets, de développement économique et d'aménagement de l'espace.

La Communauté d'agglomération Loire Forez a porté la vision d'un Forez envisagé dans sa globalité, mais une communauté se construit avant tout collectivement, autour d'élus souhaitant travailler ensemble.

Le territoire doit aujourd'hui se tourner vers l'avenir et s'engager avec détermination dans la construction de cette agglomération composée de 88 communes et plus de 106 000 habitants.

D'ores et déjà le travail de préfiguration de la future intercommunalité est engagé collectivement avec pour objectif ambitieux de changer de périmètre, sans changer d'objectif, et de continuer ainsi de placer les citoyens au centre de ses préoccupations.

C'est sur le socle formé par toutes les communes du périmètre proposé et appuyé sur ces centralités que la future intercommunalité aura capacité de construire l'action publique nécessaire pour garantir l'équilibre, la cohérence et la solidarité territoriale.

Pour construire cette nouvelle agglomération, tout en continuant de porter l'ambition d'un Forez qui devra savoir se rassembler pour faire entendre sa voix et continuer de se développer, la commune de Veauchette approuve l'arrêté préfectoral de périmètre proposé dans la continuité de l'engagement collectif pris à l'unanimité par le conseil communautaire de Loire Forez le 02 février dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'arrêté préfectoral de périmètre proposé dans la continuité de l'engagement collectif pris à l'unanimité par cette même assemblée le 2 février dernier.

2. Décision modificative n°1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041582 : GFP : Bâtiment et installation		90 000.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		90 000.00 €
D 2151 : Réseaux de voirie	90 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	90 000.00 €	

3. Revalorisation de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser le coefficient de l'indemnité I.A.T allouée à :

- Madame CHENEL Marielle, Adjoint Administratif 2^{ème} classe ayant pour fonction secrétaire de Mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de porter au 01/06/2016 avec une rétroactivité au 01/01/2016 sur la revalorisation de :

L'I.A.T d'un montant annuel de 449.29 € x un coefficient de 7 à Marielle CHENEL soit 262.08 € mensuel.

et que les modalités de maintien, de suppression et de revalorisation restent identiques à la délibération n° 2014-45 du conseil municipal du 02 octobre 2014.

4. Questions diverses

- **Sentiers piétons** :

La commission Sentier piétons a rencontré M. BONNET afin de trouver définitivement un accord sur la cession des parcelles entre la commune et M. PERRIN.

Suite à cette rencontre M. BONNET a signé la synthèse de répartition.

La commission va prochainement rencontrer les conjoints THIVEL, BERGER et GRANJON qui sont les autres propriétaires concernés par le sentier piétons.

- **Rénovation Salle du Conseil :**

Le plâtrier peintre finit vendredi 03 juin prochain. Thierry LASSABLIÈRE présente aux membres du conseil municipal le devis de MEFRAN concernant des tables pliantes et le devis de GOUTAGNY pour le luminaire. Les membres du conseil valide les devis.

- **Manifestations :**

- ✓ Le 03 juin prochain a lieu la réunion des Maires du canton d'Andrézieux-Bouthéon à Aveizieux à 18h00. En parallèle l'association une Rose un espoir remet le chèque à Chamboeuf à 18h30. M. le Maire demande qu'un membre du conseil représente la commune pour cette remise de chèque.
- ✓ M. le Maire informe que le 06 juin prochain a lieu une réunion de la commission environnement organisé par la CALF à 18h00 à la salle du Foot. Il demande également qu'un ou plusieurs membres du conseil participent.
- ✓ Le 04 juin le matin M. le Maire reçoit Alain BERTHÉAS, Président de la Communauté d'agglomération Loire Forez et la LPO dans le cadre de l'environnement à la mairie à 10h00 au sujet de l'obligation de compensation écologique entre la zone industrielle des plaines et la boucle de Veauchette.
- ✓ Saint-Cyr-les-Vignes organise le tournoi de pétanque des élus le 03 septembre prochain. M. le Maire demande si les membres du Conseil Municipal veulent y participer.

- **Remerciements :**

L'association MOSAÏQUE remercie la municipalité pour la participation financière pour le buffet lors de l'anniversaire de l'association.

- **Site internet de la commune :**

La commission informatique a rencontré la société qui gère notre site internet afin de faire évoluer le site internet de la commune sur plusieurs aspects qui sont les suivants :

- Changement de la police,
- Restructuration de la page d'accueil,
- Retravailler les différents menus,
- Créer une application pour les téléphones mobiles,
- Demande le chiffrage de contrat de maintenance.

Nadine COURTIAL, conseillère, demande s'il est possible d'intégrer sur le site la gestion des inscriptions de la garderie et des temps d'activités périscolaire. Jean-Jacques MURE, conseiller, va contacter la société pour leur demander les possibilités.

La séance est levée à 20h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 08 septembre 2016 à 19h00 en salle du conseil.